



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM,
MUTZIG & ENVIRONS**

Séance du 22 mai 2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 22 mai 2015, au siège du Select'Om, à 09 h 30

Convocation du 18 mai 2015

Date d'affichage du 28 mai 2015

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 6
- votants : 6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

Néant

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

Mme Michèle CLOCHETTE, Trésorière

DELIBERATION N°B021-06-2015

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la convocation à la présente séance adressée le 18 mai 2015 par Monsieur le Président aux membres du Bureau ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'ordre du jour préalablement communiqué aux membres du Bureau pour ajouter un point relatif au remboursement des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions par les membres du Bureau ;

1 °APPROUVE ET DECIDE la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription d'un point supplémentaire relatif au remboursement des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions par les membres du Bureau ;

2° PRECISE que l'ordre du jour modificatif sera annexé à la présente décision.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

ORDRE DU JOUR MODIFIE- REUNION DU BUREAU 22/05/2015

- 1) Adoption de l'ordre du jour modifié
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2015
- 3) Attribution du marché n° 2015-05 relatif aux travaux de terrassement du terrain destiné à accueillir les locaux sociaux, et du terrain destiné à accueillir un hall de stockage
- 4) Remboursement des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions par les membres du Bureau
- 5) Divers

DELIBERATION N°B022-06-2015

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2015

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 24 avril 2015 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B023-06-2015

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2015-05 RELATIF AUX TRAVAUX DE TERRASSEMENT DU TERRAIN DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX SOCIAUX ET DU TERRRAIN DESTINE A ACCUEILLIR UN HALL DE STOCKAGE

LE BUREAU,

VU le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;

VU la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;

VU la délibération du Comité Directeur N° 011-02-2015 du 03 mars 2015 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

VU la délibération du Comité Directeur n°35-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

1° APPROUVE la conclusion d'un marché de travaux relatif aux travaux de terrassement du terrain destiné à accueillir les locaux sociaux et du terrain destiné à accueillir un hall de stockage ;

- Attributaire : EUROVIA AFC Agence de Molsheim
 - 13 route industrielle de la Hardt
 - 67129 Molsheim cedex
- Forme du marché : procédure adaptée
- Durée du marché : 31 jours à compter de la notification d'attribution du marché au titulaire
- Prix TTC : 105 000 €

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B024-06-2015

OBJET : ACCORD D'UN MANDAT SPECIAL AUX MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNEE 2015

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2123-22-1 ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

CONSIDERANT que les membres du Bureau sont amenés à se déplacer pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées ;

1° DECIDE de conférer à Messieurs André AUBELE, Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER et Madame Laurence JOST un mandat spécial pour l'année 2015 pour les déplacements qu'ils effectueront pour accomplir les tâches qui leurs ont été confiées ;

2° PRECISE que les frais exposés à l'occasion de ce mandat spécial seront remboursés sur la base des frais réels.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 22 MAI 2015

DELIBERATIONS :

B021-06-2015 : Modification de l'ordre du jour

B022-06-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 avril 2015

B023-06-2015 : Attribution du marché public n° 2015-05 relatif aux travaux de terrassement du terrain destiné à accueillir les locaux sociaux et du terrain destiné à accueillir un hall de stockage

B024-06-2015 : Accord d'un mandat spécial aux membres du Bureau pour l'année 2015

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	